

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 7 octobre 2019 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire

M. Réjean Fournier, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
Mme France Rivet, conseillère
M. André Beaudin, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller

M. Ghyslain Maheu, conseiller est absent.

Les membres présents forment le quorum.

2019-10-180 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2019-10-181 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2019-10-182 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 3 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-10-183- COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 4 septembre au 6 octobre 2019 :	\$ 94, 843.27
Salaire 4 septembre au 7 octobre 2019:	\$ 33, 392.07
Comptes à payer du 7 octobre 2019 :	\$ 51, 379.31
Prélèvement :	\$ 21, 466.35

TOTAL :	\$201, 081.00
---------	---------------

Céline Chayer
Directrice générale

2019-10-184 - APPROBATION DÉCOMPTE PROGRESSIF GROUPE MÉCANO

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte progressif numéro 20 de Groupe Mécano pour assainissements des eaux usées de la Pointe Lalonde.

2019-10-185 - GLISSOIRE

M. Le Maire informe le conseil que la glissoire a été réparé par notre inspecteur municipal au lieu de la démolition qui avait été proposé à la résolution numéro 2019-08-159.

2019-10-186 - APPEL D'OFFRE BACS BRUNS

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aller en appel d'offre pour l'achat de bacs bruns de 240 litres pour les matières organiques.

2019-10-187 - APPEL D'OFFRE POUR COLLECTE BACS BRUNS

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aller en appel d'offre pour la collecte des bacs bruns pour les matières organiques.

2019-10-188 - SIGNATURE NOTAIRE BOUGIE POUR ACQUISITION DU LOT 6 280 002 DE LES ENTREPRISES JEAN-MARC CHEVRIER

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Le Maire Patrick Bousez et Mme la directrice générale Céline Chayer à signer les documents requis chez le notaire Bougie pour l'acquisition du lot 6 280 002 de Les Entreprises Jean-Marc Chevrier.

2019-10-189 - SIGNATURE NOTAIRE BOUGIE POUR ACQUISITION DU LOT 6 220 353 DE PAVAGES THÉORÊT ET DU LOT 6 227 137 DE GESTION CHANTY INC.

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Le Maire Patrick Bousez et Mme la directrice générale Céline Chayer à signer les documents requis chez le notaire Bougie pour l'acquisition du lot 6 220 353 de Pavages Théorêt et du lot 6 227 137 de Gestion Chanty Inc.

2019-10-190 - RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSION APPEL D'OFFRE 2019-04 POUR TRAVAUX D'EXCAVATION ET D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE YVES

Deux soumissionnaires : Pavages Théorêt :	\$71, 686.91 taxes incluses
Pavages Asphaltech :	\$89, 343.19 taxes incluses

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Pavages Théorêt au coût de \$71, 686.91 taxes incluses pour des travaux d'excavation et d'asphaltage d'une partie de la rue Yves.

2019-10-191 - RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSION APPEL D'OFFRE 2019-03 POUR LE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDERRE POUR LES ANNÉES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022 ET DE DEUX ANNÉES D'OPTIONS (2022-2023 ET 2023-2024)

Un seul soumissionnaire Construction O. Lalonde : \$289, 405.02 taxes incluses

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction O. Lalonde au coût de \$289, 405.02 taxes incluses pour le déneigement et sablage des rues de

la Municipalité pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et deux années d'option (2022-2023 et 2023-2024).

**2019-10-192 - APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME
DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE**

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le service des loisirs et culture à déposer une demande de financement au conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du programme de soutien à l'innovation culturelle pour la confection de l'arche à l'entrée principale de l'espace famille.

**2019-10-193 - REFINANCEMENT EMPRUNT 2009-03 CAMION
INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 269 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

50 900 \$	2,05000 %	2020
52 400 \$	2,10000 %	2021
53 800 \$	2,15000 %	2022
55 200 \$	2,30000 %	2023
56 800 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,82400

Coût réel : 2,66903 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

50 900 \$	2,68000 %	2020
52 400 \$	2,68000 %	2021
53 800 \$	2,68000 %	2022
55 200 \$	2,68000 %	2023
56 800 \$	2,68000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,68000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Dany Paquet appuyé par M. Réjean Fournier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 au montant de 269 100 \$ effectué en vertu du règlement

d’emprunt numéro 2009-03. Ces billets sont émis au prix de 98,82400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-10-194 - SIGNATURE POUR EMPRUNT 2009-03 CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Beaudette souhaite emprunter par billets pour un montant total de 269 100 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-03	269 100 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette avait le 7 octobre 2019, un emprunt au montant de 269 100 \$, sur un emprunt original de 500 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 2009-03;

ATTENDU QUE, en date du 7 octobre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 octobre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2009-03;

Il est proposé par M. Dany Paquet appuyé par M. Réjean Fournier et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 15 octobre 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	50 900 \$	
2021.	52 400 \$	
2022.	53 800 \$	
2023.	55 200 \$	
2024.	56 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 octobre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2009-03, soit prolongé de 8 jours.

2019-10-195 - EMBAUCHE DE MATHIEU LAFLÈCHE

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à la majorité des conseillers de faire l'embauche de M. Mathieu Laflèche avec 6 mois de probation. Mme France Rivet donne sa dissidence.

2019-10-196 - APPEL D'OFFRE VÉHICULE POUR PREMIER RÉPONDANT

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de commencer à préparer un appel d'offre pour l'achat d'un véhicule pour premier répondant.

2019-10-197 - DÉPÔT BILAN DU CAMP DE JOUR

Mme Sophie Cousineau dépose le bilan du camp de jour.

2019-10-198 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Sablières Leroux
- Premier répondant
- Sentier pédestre
- Patinoire
- Prix Jean-Marie Moreau
- Remerciement du Club de l'âge d'or par M. Mario Janelle
- Jeux de pétanques
- Matières organiques

2019-10-199 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :12 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.